

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUIN 2007 A 20 h 30

Présents : R. DUGAST, A. MORIN, J. MICHAUD, C. LEGLAND, M-J. DUPONT, E. BOUTIN, M-P. BUCHER, J. DOUX, A. FAUBERTEAU, J. GUILBAUD, C. JAULIN, M-C. LAMBERT, P. PERRAUD

Excusée : M. LAUNAY

Absents : C. CORMERAIS

Secrétaire de séance : A. FAUBERTEAU

Convocation : 31 mai 2007



PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil municipal prend connaissance du compte rendu de la réunion qui s'est tenue avec les Personnes Publiques Associées le 30 mai 2007.

Monsieur Alain Morin, en charge de ce dossier, présente et commente ensuite le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) élaboré dans le cadre de la révision du P.L.U.

L'assemblée examine le document présenté en y apportant quelques corrections mineures.

TIRAGE AU SORT JURY D'ASSISES

Il est procédé au tirage au sort de six personnes à partir de la liste électorale afin de constituer la liste préparatoire au jury d'assises 2008.

Le tirage au sort désigne :

- ESMANGART DE BOURNONVILLE née SERVANT Fabienne
- BARTEAU née TESSIER Colette
- BODINEAU Wilfrid
- MICHAUD Joseph (41 Rue Charles de Gaulle)
- MICHAUD Alexandre
- LARGEMENT Franck

EMPRUNT 210 000 € - FINANCEMENT STATION ÉPURATION

Monsieur le Maire rappelle que pour financer des investissements, il est opportun de recourir à un financement d'un montant total de 210 000,00 EUR.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre établie par Dexia Crédit Local, agissant tant pour lui-même que le cas échéant pour sa filiale Dexia MA, société régie par les articles L. 515-13 à L. 515-33 du Code monétaire et financier, et après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt

La commune de La Limouzinière contracte, auprès de Dexia Crédit Local, un prêt dénommé MOBILYS TIP TOP EURIBOR d'un montant maximum de 210 000,00 EUR dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée totale : 15 ans et 2 mois

Ce prêt se décompose en deux phases :

PHASE DE MOBILISATION

L'Emprunteur peut, dans la limite du montant total du contrat, mobiliser les fonds, avec versement automatique au terme de la phase de mobilisation des fonds non encore mobilisés

Durée : 4 mois

Terme de la phase de mobilisation : le 01/10/2007

Index : T4M

Marge sur T4M : 0,07 %

Paiement des intérêts : mensuel

PHASE D'AMORTISSEMENT DES FONDS

Durée maximum : 14 ans et 10 mois

Périodicité des échéances d'amortissement et d'intérêts : annuelle

Mode d'amortissement : amortissement progressif

Conditions de Remboursement Anticipé : selon les modalités définies dans l'offre

Taux d'intérêt :

- si l'EURIBOR
- 12 mois constaté 8 jours ouvrés avant la fin de la période d'intérêts est inférieure ou égale à la Barrière de 5,50 %, Taux Fixe maximum de 4,37 %
- si l'EURIBOR 12 mois tel que constaté ci-dessus est supérieur à la Barrière de 5,50 %, EURIBOR 12 mois majoré d'une marge de 0,07 %

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur le Maire ou un Adjoint est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, le cas échéant et si le contrat le prévoit, aux opérations suivantes :

- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil d'amortissement

et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

EMPRUNT 220 000 € - FINANCEMENT TVA STATION D'ÉPURATION

Pour permettre de financer la TVA acquittée sur la station d'épuration, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réaliser un emprunt, sur deux ans aux conditions ci-après près de Dexia Crédit Local :

- Durée : 2 ans
- Périodicité : trimestrielle
- Différé d'Amortissement : 7 échéances
- Taux : EURIBOR + 0.05 %
- Remboursement anticipé : possible à chaque échéance, pour tout ou partie du capital, avec préavis de 35 jours et sans indemnité.

Après délibération, le Conseil municipal approuve le projet d'emprunt et charge le Maire ou un Adjoint de signer les pièces à intervenir.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur Alain Morin présente le rapport annuel 2006 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité approuve le rapport présenté.

MARCHÉS DE TRAVAUX ATELIER MUNICIPAL

Monsieur Joël Michaud informe l'assemblée des résultats de la consultation lancée pour l'extension de l'atelier municipal. La commission d'appel d'offres a déclaré quatre lots infructueux :

lot n° 2 charpente métallique, lot n° 3 couverture bardage, lot n° 4 menuiseries extérieures et le lot n° 6 menuiseries intérieures.

Pour ces quatre lots, une nouvelle consultation va être lancée et Monsieur Michaud propose au Conseil municipal de reporter sa décision au 9 juillet 2007.

EFFACEMENTS DES RÉSEAUX - RUE FÉLIX DAVY DESNAUROS

Monsieur le Maire présente des modèles d'appareillages électriques pour remplacer les lampadaires Rue Félix Davy Desnaurois lors des travaux d'effacement des réseaux électriques.

Après examen et délibération, le Conseil municipal par 7 voix contre 6 retient le modèle MICENAS pour un coût avant subvention de 37 455.97 € H.T.

Le coloris des mâts et lanternes sera à déterminer en fonction des couleurs proposées par le constructeur.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE FOOT, FETE, F....

Sur proposition de Madame Marie-Josèphe Dupont le Conseil municipal attribue une subvention exceptionnelle de 59.00 € à l'association Foot, Fête, F... pour la prise en charge de la moitié des frais de location des toilettes chimiques lors de la fête de la musique.

CONVENTION ENTRETIEN DES POTEAUX D'INCENDIE

La SAUR propose une convention pour l'entretien et le contrôle des poteaux d'incendie. Cette convention serait valable 1 an renouvelable pour une durée maximale de 5 ans. La rémunération de la SAUR sera de 45,00 €/HT par poteau, actuellement 57 appareils sont installés sur la commune.

Après délibération, le Conseil municipal approuve la convention proposée et charge le Maire ou un Adjoint de signer les documents à intervenir.

ÉOLIENNES

Monsieur Alain Morin avise le Conseil municipal du dépôt des permis de construire pour 2 parcs de 3 éoliennes chacun.

Une réunion d'information aura lieu le 27 juin à 20 h 30 Salle Henri IV.

COMMISSION SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La commission départementale de sécurité routière est passée au lieu dit les Jarries.

Monsieur Joël Michaud indique qu'elle a émis un avis défavorable à la demande de limitation de la vitesse à 70 km/h au droit du village. Par contre des aménagements seront effectués pour marquer le carrefour entre la RD 87 et la RD 65 dit carrefour des Jarries.

RECRUTEMENT DES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire informe du recrutement de Monsieur Jean-Yves Doizé aux services techniques à compter du 1^{er} septembre 2007.

PROCHAINE RÉUNION

LUNDI 7 JUILLET 2007 à 20 H 30